



Procès-verbal

Suivi par Frédéric BESSAT

Réunion du Comité Syndical du 8 décembre 2016 à 20h00

Communauté de Communes du Genevois

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Michel BOUCHER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Christian DUPESSEY

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Etienne BLANC – M. Jean-Claude CHARLIER – M. Dominique GUERITEY – M. Patrice DUNAND, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

– **Communauté de Communes du Bas Chablais**

Mme Marie-Pierre BERTHIER, suppléante de M. Dominique BONAZZI – M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

– **Commune de Thonon les Bains**

M. Christian PERRIOT, suppléant de Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – Mme Murielle DMONINGUEZ

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX – M. Régis PETIT donne pouvoir à Mme Marie Antoinette MOUREAUX

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

– **Communauté de Communes DES Collines du Léman**

M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

Excusés: M. Gabriel DOUBLET – M. Régis PETIT – M. Dominique BONAZZI – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Etienne BLANC – M. Jack Frédéric LAVOUE – M. Vincent SCATTOLIN – M. Christophe BOUVIER – M. François MEYLAN – M. Daniel RAPHOZ – M. Pierre-Jean CRASTES

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE ET DU 17 NOVEMBRE 2016	4
III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU	4
IV. GRAND GENEVE	4
POINT N°1 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 24 NOVEMBRE : PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030 ET PA3 ; SIGNATURE DU PA3 LE 8 DECEMBRE 2016.....	4
V. POLE METROPOLITAIN.....	4
POINT N°1 – PREPARATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-SAVOIE DU 16 DECEMBRE 2016.....	4
VI. POLITIQUES CONTRACTUELLES : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION METROPOLITAINE	5
VII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE	5
POINT N°1 – COMMUNAUTE TRANSFRONTALIERE DE L'ENERGIE : PREPARATION DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	5
VIII. MOBILITE	5
POINT N°1 – LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR LE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE : POINT D'INFORMATION	5
POINT N°2 – SCHEMA METROPOLITAIN DE LA MOBILITE : RETOUR SUR LE DIAGNOSTIC.....	6
POINT N°3 – RENCONTRES DE LA MOBILITE DU GENEVOIS DU 13 DECEMBRE 2016.....	6
IX. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
POINT N°1 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITE DE SAVOIE MONT-BLANC	7
POINT N°2 - BILAN DU SIMI 2016 ET DES ACTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE.....	7

X. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE	8
POINT N°1 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES POUR LA REALISATION D'UN BILAN DES ACTIONS CULTURELLES TRANSFRONTALIERES A L'ECHELLE DU GRAND GENEVE.....	8
POINT N°2 – SEMINAIRE COMMUNICATION « IDENTITE DU POLE METROPOLITAIN » DU 15 DECEMBRE 2016 - POINT D'INFORMATION	8
POINT N°3 – EVENEMENTS CULTURELS : ACTUALITE	9
XI. ADMINISTRATION GENERALE.....	9
POINT N°1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2016	9
POINT N°2 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CDDRA.....	9
POINT N°3- ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	10
POINT N°4 - PROJET DE CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'AIN ET L'ASSEMBLEE REGIONALE DE COOPERATION DU GENEVOIS FRANÇAIS - SYNDICAT MIXTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES PREVUES AU PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030.....	12
POINT N°5 – CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS DE L'ARC SYNDICAT MIXTE POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2016 ET CALENDRIER PREVISIONNEL 2017	13
XII. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE	14

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Pierre BERTHIER est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE ET DU 17 NOVEMBRE 2016

L'approbation des comptes rendus est reportée à la prochaine séance.

III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Les points abordés lors de la réunion du Bureau du 2 décembre sont traités dans l'ordre du jour de la séance.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 24 NOVEMBRE : PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030 ET PA3 ; SIGNATURE DU PA3 LE 8 DECEMBRE 2016

Le Président rappelle que la signature du Projet d'agglomération 3 est intervenue plus tôt dans la journée. Au-delà de l'engagement symbolique des partenaires franco-valdo-genevois, cette signature permet de candidater auprès de la Confédération suisse, au titre de la troisième génération de son appel à projets « Projet d'agglomération » (PA3), dans la continuité des Projets d'agglomération n°1 (2007) et Projet d'agglomération n°2 (2012).

Frédéric BESSAT précise qu'à travers le PA3, les partenaires français du GLCT sollicitent auprès de Berne près de 64 millions CHF qui serviront autant à valoriser et à organiser le rabattement vers le Léman Express qu'à prolonger des lignes de tramways en France telle celle du CERN vers Saint-Genis-Pouilly ou encore le prolongement de la ligne desservant Annemasse (le tramway en direction de Saint-Julien-en-Genevois ayant déjà été retenu par la Confédération suisse au titre du PA2). Le cofinancement sollicité par la partie française porte sur 14 mesures et représente 23% du volume financier du PA3 (2019-2022). Les opérations inscrites par les Cantons de Genève et Vaud constituent respectivement 70% et 7% de l'enveloppe de projets présentée à la Confédération suisse.

Jean DENAIS invite les élus de l'ARC à se mobiliser sur un certain nombre de dossiers transfrontaliers qui nécessitent une attention particulière. Il fait notamment référence au projet de Traversée du lac ou à la démarche de recensement des « faux résidents ».

Monsieur le Président revient sur les principaux sujets abordés lors de la réunion du 24 novembre de l'Assemblée du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève : au-delà des derniers ajustements effectués sur les documents du Projet de territoire, l'Assemblée du GLCT s'est concentrée sur le projet de budget 2017 qu'elle a adopté pour un montant de 565 000 CHF.

Frédéric BESSAT précise que la cotisation des membres n'a pas évolué compte tenu du report 2016. L'ARC contribuera à hauteur de 70 000 CHF soit 66 000 €. Pour rappel, le budget 2017 du GLCT est un budget de fonctionnement, alimenté par les contributions des partenaires. Il est complété d'un programme de travail dont les coûts sont supportés par les budgets respectifs des partenaires. La mobilisation des dispositifs européens, notamment INTERREG, a un intérêt évident dans la poursuite des démarches sur la Mobilité, l'Aménagement du Territoire et l'Environnement qui relèvent de la compétence du GLCT Grand Genève en matière transfrontalière.

Frédéric BESSAT informe le Comité Syndical que l'ARC a été sollicité pour émettre un avis sur le Plan Directeur Cantonal de Genève. Ce travail de réflexion technique et politique débutera en janvier prochain. Jusqu'à ce jour, les élus de l'ARC n'avaient jamais été officiellement impliqués dans les réflexions menées autour du Plan Directeur Cantonal. L'analyse qui sera menée permettra de suivre la mise en œuvre du programme de planification générale de Genève. Le projet d'avis sera soumis à la validation du Comité syndical.

V. POLE METROPOLITAIN

POINT N°1 – PREPARATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-SAVOIE DU 16 DECEMBRE 2016

Le Président rappelle que le Pôle métropolitain est inscrit à l'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2016 de la CDCI de la Haute-Savoie. Pour préparer les discussions, Jean DENAIS a adressé un courrier aux membres de cette commission dans le but de souligner les enjeux liés à la création du Pôle. Ce courrier souligne le soutien quasi unanime des élus locaux.

Le Président invite les élus du Comité syndical à mobiliser leurs réseaux pour soutenir le Pôle métropolitain auprès des élus de la CDCI.

VI. POLITIQUES CONTRACTUELLES : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION METROPOLITAINE

Jean DENAIS rapporte que le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes lui a adressé le 22 novembre dernier un courrier appelant au renforcement du partenariat avec le Pôle métropolitain du Genevois français. Une rencontre sera prochainement organisée afin d'échanger sur les modalités de contractualisation entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Genevois français.

L'identification des opérations valorisables dans le cadre d'une négociation sur la rénovation de la Convention de coopération métropolitaine est en cours avec les services des EPCI membres de l'ARC. Frédéric BESSAT précise que le travail de recensement s'inscrit dans les axes initiaux de la Convention de coopération métropolitaine c'est-à-dire la mobilité durable, l'aménagement du territoire et transition énergétique, le développement économique et l'innovation mais aussi la formation et enseignement supérieur, recherche. La mise à jour de la planification des opérations portées par les collectivités est effectuée dans le prolongement du travail réalisé dans le cadre de la préparation du Projet d'agglomération n°3.

VII. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

POINT N°1 – COMMUNAUTE TRANSFRONTALIERE DE L'ENERGIE : PREPARATION DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Hervé VILLARD rappelle que dans la perspective d'une organisation par le Grand Genève des « Assises Européennes de la Transition Energétique » en 2019, une délégation du Comité d'Organisation des Assises se déplacera les 11 et 12 janvier prochains pour visiter le Genevois français, ses installations et réalisations pilotes en matière de transition énergétique.

L'enjeu sera de démontrer d'une part, que le Grand Genève porte les valeurs de cette manifestation, et d'autre part, que le Genevois français constitue un acteur important de l'agglomération franco-valdo-genevoise et que les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie sont tout autant engagées dans la transition énergétique que leurs partenaires suisses. L'objectif est donc de convaincre cette délégation que le territoire est en capacité d'organiser en 2019, la 19^{ème} édition de ces Assises.

Jean DENAIS souligne les opportunités et les retombées économiques pour le territoire d'un tel évènement.

Hervé VILLARD précise que la délégation du Comité d'Organisation réunira une quinzaine de personnes, comprenant des élus et des techniciens de Bordeaux Métropole, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de la commission Européenne, de l'ADEME et d'Energy Cities. Mercredi 11 janvier, la délégation sera reçue officiellement par le Président du Conseil d'Etat genevois, le Président de l'ARC et le Vice-président de l'ARC à la Transition énergétique. Le 1er Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes Etienne BLANC, et Eric FOURNIER, Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, délégué à l'Energie, sont conviés.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette manifestation s'établit aux alentours de 700 000 €, dont environ 200 000 € restent à la charge de la collectivité hôte. Le reste est notamment apporté par des subventions publiques, les participations des grands comptes (Enedis, Engie,...) et les frais d'inscriptions. Lors de la dernière réunion de la Communauté Transfrontalière de l'Energie, Luc BARTHASSAT a proposé que les 200 000 € apportés par le territoire hôte, soient ici assurés par le recours à des sponsors privés.

VIII. MOBILITE

POINT N°1 – LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR LE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE : POINT D'INFORMATION

Au regard du taux d'utilisation de la voiture individuelle (qui correspond à environ 90% des déplacements sur l'ARC), de la faiblesse de l'offre de transports publics et du caractère péri-urbain du Genevois français, il semble opportun de travailler sur tous les modes, notamment celui consistant à optimiser l'usage de la voiture.

Lors du Comité syndical du 30 juin 2016, l'ARC a validé sa participation à une opération INTERREG V visant à développer le covoiturage sur l'espace lémanique. Cette opération constitue la poursuite du premier projet INTERREG 2013-2015 consistant à promouvoir la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires, en créant un service transfrontalier (www.covoiturage-leman.org), en complémentarité des offres de transport en commun, et en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage 01...).

Dans le cadre du nouveau projet INTERREG covoiturage-Léman, l'ARC pilotera une action expérimentale de type covoiturage domicile-travail sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt à destination d'opérateurs privés avec un budget de 60 000€ pour les 3 années du projet, soit 20 000€ par an (cet AMI pourrait aussi prendre la forme d'actions spécifiques d'animation en direction des entreprises françaises).

Cette action est l'occasion de mettre en avant le rôle d'ensemblier de l'ARC vis à vis de ses membres en favorisant l'émergence de projets innovants sur le territoire, en particulier sur le champ des services à la mobilité. La participation de l'ARC à ce projet confirme son rôle de structure support de tests expérimentaux : il s'agit ici de jouer la carte de la promotion au niveau du Genevois français et de laisser la possibilité aux EPCI d'être en maîtrise d'ouvrage sur le déploiement.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Elle doit s'articuler avec les différents dispositifs TEPCV, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la vallée de l'Arve, etc.

L'AMI sera lancé dès janvier 2017, avec une expérimentation prévue en cours d'année, dans une configuration « Genevois français » ou transfrontalière. Dans cette perspective, le projet de budget 2017 de l'ARC proposera de consacrer 35 000€ à la promotion du covoiturage.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès d'opérateurs privés pour le développement de solution de covoiturage sur le territoire du Genevois français.

Jean NEURY insiste sur la nécessité de cette démarche qui prend un relief particulier dans le cadre de l'élaboration du Schéma métropolitain de la mobilité.

POINT N°2 – SCHEMA METROPOLITAIN DE LA MOBILITE : RETOUR SUR LE DIAGNOSTIC

Stéphane VALLI revient sur le diagnostic des déplacements et de l'organisation des transports réalisé par le bureau d'études MENSIA, présenté aux élus lors du dernier Comité syndical. L'ARC et MENSIA ont rencontré l'ensemble des EPCI du territoire et les partenaires clés de la mobilité dans le Genevois français. Il ressort de ces échanges les constats suivants :

- *l'ARC est un périmètre pertinent pour penser les mobilités à condition de rester attentif aux différentes échelles d'appréhension des enjeux et à leur spécificités :*
 - o *un périmètre pertinent mais marqué par de fortes spécificités ;*
 - o *des territoires multipolarisés marqués par l'influence croissante de la Suisse et par des enjeux de proximité structurants.*
- *l'organisation des transports évolue fortement mais semble peu adaptée aux enjeux :*
 - o *une multitude d'acteurs et une organisation en forte évolution ;*
 - o *un niveau de performance des transports collectifs en question ;*
 - o *une organisation peu adaptée aux enjeux : une gouvernance à refonder aux différentes échelles pour accompagner, structurer et peser sur ces évolutions.*
- *il est nécessaire de réfléchir à un plan d'actions pour activer différents leviers :*
 - o *faire advenir des infrastructures de transport et accompagner leur mise en service ;*
 - o *développer (ou faire développer) des services de transport collectif ;*
 - o *favoriser le développement de l'intermodalité ;*
 - o *engager une politique de stationnement inscrite dans une politique de mobilité durable ;*
 - o *favoriser le développement des modes actifs ;*
 - o *développer de nouveaux services de mobilités et encourager la modification des comportements.*

Ludovic ANTOINE précise que cette démarche initiée depuis 5 mois a permis de mettre en avant les spécificités territoriales du Genevois français en matière de déplacements et de besoins. La seconde phase débutera dès janvier 2017. Elle portera sur l'élaboration d'un plan d'actions mettant en perspective l'existant au regard des dynamiques de croissance démographique et de développement des déplacements.

POINT N°3 – RENCONTRES DE LA MOBILITE DU GENEVOIS DU 13 DECEMBRE 2016

Jean NEURY rappelle que dans le prolongement de la démarche d'élaboration du schéma métropolitain de la mobilité, l'ARC initie un cycle de Rencontres de la Mobilité. Elles permettront notamment de préparer la profonde évolution des transports sur le territoire à l'horizon 2019 (Léman express, trams, BHNS,...), en réunissant les acteurs concernés (institutionnels, opérateurs, experts, usagers) autour des enjeux et des solutions transport à développer. La première rencontre se tiendra le 13 décembre prochain et les discussions seront axées sur les questions suivantes : Quelles solutions transport sur le Genevois français ? Comment diminuer les bouchons ? Cette matinée sera rythmée par quatre temps forts :

- *la raison d'être d'un schéma métropolitain de mobilité de l'ARC ;*
- *les enjeux de mobilités du territoire d'aujourd'hui et demain ;*
- *les écarts entre les enjeux et l'offre existante ;*
- *la présentation et le retour d'expériences des premières actions lancées sur le Genevois français.*

Jean DENAIS invite les élus à se mobiliser et à participer à cette rencontre.

IX. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DES ENTREPRISES DE L'UNIVERSITE DE SAVOIE MONT-BLANC

L'éco-cité française du Grand Genève portée par l'ARC Syndicat mixte vise à construire une stratégie de développement économique, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI). Ce dispositif repose sur la dynamique de développement du Grand Genève, sur les programmes d'investissements engagés par les collectivités du Genevois français et sur les défis du développement économique, de la Formation et l'ESR pris comme leviers d'innovation et de croissance.

Aujourd'hui, près de 1 500 étudiants en provenance de l'ARC (10 %) sont inscrits à l'Université Savoie Mont-Blanc. Ces étudiants constituent à la fois une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de nos territoires en tant que stagiaires, futurs employés, ou bien des entrepreneurs en devenir.

Pour les orienter, les informer et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc a été mis en place.

Le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc poursuit plusieurs objectifs :

- favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- soutenir le développement territorial par le biais de la formation et de la création d'emploi ;
- faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;
- favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des Entreprises réunit, aujourd'hui, 65 entreprises adhérentes, 15 adhérents institutionnels, 44 membres associés de réseaux professionnels ou associatifs et 7 000 étudiants (sur les 13 000 que compte l'Université Savoie Mont-Blanc), 1 000 entreprises partenaires, 15 000 contrats pros enregistrés dans un outil de CRM. Le Club réalise chaque année une dizaine d'événements emblématiques, dont la Semaine Emploi & Entreprise, le Stages'Festival, le Jobdating de l'alternance.

Son budget (490 000€) provient pour l'essentiel des dons des entreprises membres et des subventions accordées par les collectivités locales pour la mise en œuvre de son programme. La répartition des recettes est la suivante :

- dons des entreprises membres 35% ;
- taxe d'apprentissage versée par les entreprises 15% ;
- subventions des collectivités locales 50%.

L'ARC Syndicat mixte, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et d'un enseignement supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le territoire. Dans cette perspective, l'ARC souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc, afin :

- de contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc;
- de contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- de répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- de renforcer le rayonnement de l'ARC Syndicat mixte sur son périmètre et à l'extérieur.

Il est proposé de soutenir le plan d'actions du Club des Entreprises de l'USMB pour le Genevois français à hauteur de 8 000 € au titre de l'année 2017, via une convention financière et d'objectifs.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'adhésion au Club des entreprises Université Savoie Mont-Blanc pour l'année 2017, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € au Club des entreprises suivant les modalités fixées par le projet de convention annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

POINT N°2 - BILAN DU SIMI 2016 ET DES ACTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE

Lionel PELUD précise que l'ARC a participé pour la 3^{ème} fois, avec ses partenaires (agences économiques, collectivités, etc) au SIMI avec un stand « Grand Genève français ». Pour rappel, ce salon accueille 25 000 professionnels de l'immobilier, près de 440 exposants sur 3 jours. Cet événement représente une véritable

opportunité pour promouvoir, sous une bannière unique, les opérations immobilières du Genevois français auprès d'opérateurs, promoteurs, investisseurs, services dédiés. Cette année, 39 produits économiques étaient mis à l'honneur : les élus du Genevois français ont présenté 3 conférences sur le déploiement des Lieux de Travail Partagés, l'innovation en écoquartiers (exemples d'Annemasse Agglo et de Ferney-Genève-Innovation) et sur la mobilité, accélérateur du développement territorial avec la Maison de la Mobilité d'Annemasse Agglo et le Léman Express. Le stand a permis de recueillir plus de 180 contacts qualifiés (rendez-vous, échange d'informations, suivi de contact, etc.) et de renforcer l'image du Genevois français.

Marin GAILLARD est convaincu de l'intérêt de ce salon qui permet de valoriser le territoire : une action qui redouble d'importance à l'heure de la création du Pôle métropolitain. Il ajoute que l'agencement du stand a fortement été amélioré par rapport aux deux années précédentes. Christian PERRIOT partage également cette opinion puisqu'il a pu constater l'intérêt porté à notre territoire lors de cette édition.

Hubert BERTRAND rappelle que la stratégie de communication menée autour du Pôle métropolitain doit être également axée sur la population. Il regrette que les habitants ne soient pas d'avantage impliqués et consultés dans cette démarche de structuration du territoire. Monsieur Jean DENAIS prend bonne note de cette remarque et précise que la population sera sensibilisée ultérieurement sur des actions plus concrètes.

X. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE

POINT N°1 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES POUR LA REALISATION D'UN BILAN DES ACTIONS CULTURELLES TRANSFRONTALIERES A L'ECHELLE DU GRAND GENEVE

Le comité syndical du 30 juin a validé la participation financière de l'ARC au bilan culturel transfrontalier, selon le plan de financement suivant :

- Coût du projet : 12 000 CHF
- Plan de financement :
 - o 4000 CHF Ville de Genève
 - o 2000 CHF ACG
 - o 6 000 CHF ARC, soit 5 430 €

Il était initialement prévu une co-maitrise d'ouvrage entre l'ARC et l'ACG (Association des Communes Genevoises) avec la Ville de Genève sur une prise en charge à 50% par la partie française (ARC) et 50 % par la partie suisse (ACG et Ville de Genève).

Une première lettre de commande d'un montant de 50% de l'étude soit 5 430 € TTC a été adressée au mandataire. Et un premier versement d'un montant de 2 715 € TTC a été effectué par l'ARC en novembre 2016.

Or, pour des raisons administratives, l'ACG sollicite l'appui de l'ARC pour que le paiement du mandataire, initialement à la charge de la partie suisse, soit effectué en totalité par l'ARC. Le solde restant à payer, soit 5 430 € sera donc assuré par l'ARC.

En parallèle, l'ACG, en application de la présente convention, remboursera à l'ARC la totalité de la participation suisse, à savoir sa participation ainsi que celle de la ville de Genève pour un montant de 5 430 € TTC. Un titre de recettes sera émis par l'ARC Syndicat mixte à l'adresse de l'Association des communes genevoises, à compter de la signature de la présente convention.

La présentation de l'étude aura lieu à compter de la fin du mois d'avril 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre l'ARC Syndicat mixte et l'Association des Communes Genevoises annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à solliciter auprès du Président de l'Association des Communes Genevoises une participation financière de 5 430 € ;
- **IMPUTE** la recette au Budget principal à l'article 7478.

POINT N°2 – SEMINAIRE COMMUNICATION « IDENTITE DU POLE METROPOLITAIN » DU 15 DECEMBRE 2016 - POINT D'INFORMATION

Le Président rappelle qu'avec l'installation du Pôle métropolitain prévue courant du 1^{er} trimestre 2017, il est désormais nécessaire de se choisir un nom et une identité visuelle. L'objectif consiste à élaborer une stratégie et un plan d'actions qui se déploieront tout au long de l'année 2017. C'est pourquoi un séminaire de travail, consacré à la

communication du futur Pôle métropolitain, se tiendra le jeudi 15 décembre à 15h00 au Centre de Convention d'Archamps, Domaine de Chosal.

POINT N°3 – EVENEMENTS CULTURELS : ACTUALITE

- **Exposition photo « Le Grand Genève, regards d'habitants »**

Gisèle MEYNET rappelle aux membres du Comité syndical l'inauguration de l'exposition photo le 10 décembre à Nernier. L'exposition sera accueillie dans vingt communes dont 5 genevoises. Les communes intéressées qui n'ont pas pu s'inscrire pour 2017 peuvent se déclarer pour 2018. Un dépliant sera édité en 2017 afin d'ajuster d'éventuelles modifications du programme et présenter le calendrier 2018.

- **Evènement Grand Genève lié à la mise en service du Léman Express**

Gisèle MEYNET explique que l'objectif de ce projet est de créer un évènement qui résonnerait dans toutes les gares concernées (14 sont françaises et 15 suisses), en partenariat notamment avec l'Association des communes Genevoises. Des réunions ont été tenues avec les représentants de la commission Culture de l'ACG, Sami KANAAN, conseiller administratif de la Ville de Genève et Gabriel DOUBLET.

Sur la base du cahier des charges rédigé par les services de l'ARC, la première étape de ce projet consistera en un appel à idées adapté à la configuration transfrontalière. Il s'agit d'un évènement transfrontalier, grand public, festif, gratuit, rassembleur et pluridisciplinaire. Le principe est d'organiser un évènement majeur autour du CEVA ainsi que des animations dans les communes et gares concernées. Le Comité syndical sera destinataire du cahier des charges, pour validation.

L'Assemblée confirme son intérêt pour ce projet.

XI. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2016

Lors du Comité Syndical du 29 septembre 2016, les élus de l'ARC ont décidé d'acheter des parts au Capital de la SCIC Citélib à hauteur de 15000 euros. Cette adhésion permet le déploiement de service d'autopartage sur le territoire du Genevois français, elle est valable pour 3 ans pour l'ensemble des Membres de l'ARC, futur Pôle métropolitain. Afin de permettre l'entrée effective au capital, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal 2016.

Le Président indique que les crédits nécessaires à la régularisation du compte 261, soit 15 000 euros, sont disponibles au BP 2016 (Budget Principal) de l'ARC Syndicat mixte, au compte 023 « Virement à la section d'investissement ». Il est nécessaire de les reporter au compte 261 «titres de participation» et de procéder à la décision modificative suivante :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
022	dépenses imprévues	15000 €			
023	Virement à la section d'investissement		15000 €		
INVESTISSEMENT					
261	titres de participation		15000 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				15000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2016.

POINT N°2 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CDDRA

Le budget de l'ARC intègre, depuis la création du syndicat mixte, un budget annexe dédié au fonctionnement du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, signé le 13 octobre 2013 entre l'ARC et la Région Rhône-Alpes.

Le principe d'un budget annexe repose sur les différences de périmètre entre le syndicat mixte de l'ARC et le CDDRA du Genevois français. En effet le périmètre CDDRA du Genevois français compte la plupart des membres du syndicat mixte mais n'intègre pas les Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, ni la Ville de Thonon-les-Bains. Ce périmètre CDDRA associe par contre la Communauté de communes des 4 Rivières, extérieure aux membres de l'ARC : une convention lie la CC des 4 Rivières et l'ARC aux fins du bon fonctionnement du dispositif : la convention actuelle court sur la période 2015-2016.

Le nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône-Alpes a supprimé le dispositif CDDRA dans le courant du 1^{er} semestre 2016. Les services de l'ARC ont procédé au suivi des dossiers émergeant à la programmation CDDRA 2015 et 2016 et travaillent aujourd'hui à la construction d'un nouveau lien contractuel avec la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales.

La suppression du CDDRA du Genevois français rend le maintien du budget annexe sans objet.

Dans la mesure où le budget CDDRA servait en grande partie le programme d'actions de l'ARC, et notamment des projets majeurs du Genevois français qui ont vocation à survivre au CDDRA, le solde issu de la suppression du budget annexe peut alimenter le budget principal, étant entendu que désormais le programme d'actions de l'ARC sera entièrement supporté par ce seul budget principal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SUPPRIME** le budget annexe CDDRA ;
- **REVERSE** le résultat consolidé au 31/12/2016 du budget annexe CDDRA au budget principal de l'ARC Syndicat mixte ainsi que l'intégralité de l'actif et du passif.

POINT N°3- ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Au 1^{er} novembre 2016, l'ARC Syndicat Mixte compte 14 agents inscrits au tableau des emplois pour un effectif budgétaire de 15 postes.

Au vu des missions portées par l'ARC Syndicat mixte et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2016, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de transformer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe et de transformer un poste de Collaborateur de cabinet en poste d'attaché à la communication de la collectivité.

Au regard de ces modifications le tableau des emplois se présente de la façon suivante :

Filière administrative :

Catégorie A :

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services de l'ARC Syndicat Mixte (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants) ;
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial
- 7 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Filière technique :

Catégorie A :

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous,

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2016.

ARC Syndicat Mixte				
BUDGET PRINCIPAL		BP 2016		
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Dir Ets Publics 10 à 20000 hts	A	1	1	
Total emplois fonctionnels		1	1	
EMPLOI DE CABINET				
Collaborateur de cabinet	A			
Total emploi Collaborateur de cabinet				
Filière administrative				
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	7	5	3
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1		
Total Filière administrative		13	10	3
Filière technique				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	1	1	1
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C			
Total Filière technique		3	3	
Total		17	15	4

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus

POINT N°4 - PROJET DE CONVENTION PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'AIN ET L'ASSEMBLEE REGIONALE DE COOPERATION DU GENEVOIS FRANÇAIS - SYNDICAT MIXTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES PREVUES AU PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030

Les partenaires français (ARC syndicat mixte, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Département de la Haute-Savoie) et suisses (Canton de Genève, Ville de Genève, Canton de Vaud, District de Nyon) du Grand Genève sont engagés dans une démarche commune à travers :

- la signature de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 5 décembre 2007 ;
- la signature de la Charte du Projet d'agglomération 2012 (2ème génération) le 28 juin 2012 ;
- l'adoption le 24 novembre 2016 par l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Grand Genève du "Projet de territoire Grand Genève 2016-2030" et du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3).

Au titre de ses compétences, le Département de l'Ain est amené à être sollicité pour accompagner la mise en œuvre du programme d'actions Grand Genève, notamment en matière d'aménagement et de transition énergétique. Cette intervention se traduit notamment par la mise à disposition de personnel du Conseil départemental de l'Ain auprès de l'ARC syndicat mixte par voie de convention.

Cette convention vise à :

- préciser les modalités de partenariat entre le Département de l'Ain et l'ARC dans la conduite et la mise en œuvre du « Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 » ;
- renforcer les échanges entre l'ARC Syndicat mixte et le Département de l'Ain sur le Grand Genève et la dynamique métropolitaine du Genevois français ;
- fixer les modalités de collaboration d'un agent départemental aux travaux de l'équipe du Grand Genève et de l'ARC.

Les modalités de poursuite du partenariat ARC/Département de l'Ain s'inscrivent dans la dynamique de la convention interpartenariale pour la réalisation du projet « Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève – PACT'Air » (projet qui s'inscrit dans le cadre de la programmation FEDER-INTERREG V France-Suisse 2014-2020) conclue le 22 février 2016.

Afin de renforcer les synergies sur la mise en œuvre du Grand Genève, l'ARC et le Département de l'Ain s'engagent :

- à rechercher l'élaboration de position commune sur des dossiers du Grand Genève ;
- à contribuer à la prise en compte transversale au sein du Département des sujets relatifs au Grand Genève, en particulier sur les thématiques environnementales ;
- à faciliter la circulation efficace d'informations entre l'ARC, les partenaires du Grand Genève et le Département de l'Ain ;
- à informer les services du Département de l'Ain des débats techniques au sein du Grand Genève et de l'ARC relatifs aux compétences du Département ;
- à tenir une réunion annuelle d'évaluation de ce partenariat.

Par délibération du 11 avril 2016, l'Assemblée départementale de l'Ain a approuvé sa participation au dossier Interreg V France-Suisse 2014-2020 « Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève – PACT'Air » avec la contribution d'un agent du Département de l'Ain.

L'agent départemental est affecté à l'équipe française du Grand Genève au sein de l'ARC Syndicat mixte à hauteur de 50 % de son temps de travail et participera sous le pilotage du Chef de projet français du Grand Genève à la mise en œuvre des actions environnementales du Projet de territoire.

Les missions de cet agent portent sur les thématiques de qualité de l'air, climat et énergie qui constituent un axe fort du programme d'actions transfrontalier et métropolitain. A ce titre, il contribuera à l'animation et au pilotage du Projet Interreg V "PACT'Air" (action E6 du PA3). Il sera chargé de veiller au bon déroulement administratif, technique et financier de l'ensemble des activités de ce projet.

Le temps de travail consacré par l'agent à l'exercice de ces missions sera exercé sur une base régulière de deux jours et demi par semaine (dont un jour hors résidence administrative), disposés en fonction des nécessités de service du Département de l'Ain et de l'ARC.

Dans le cadre de ce mi-temps, l'activité et les conditions de travail sont organisées de la manière suivante :

- l'agent est appelé à travailler en articulation avec l'équipe de l'ARC et l'équipe du Grand Genève ;
- l'agent est soumis à l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ARC et Chef de Projet français auprès duquel il devra rendre compte de ses activités par des points réguliers ;
- l'agent bénéficiera d'un espace de travail dans les locaux de l'ARC pour lui permettre d'assurer ses missions sur le territoire du Grand Genève ;

- les outils de travail sont fournis par le Département de l'Ain (poste de travail et téléphone) ;
- il tient à jour un état récapitulatif précisant le temps de travail consacré et la nature des activités effectuées pour le compte de l'ARC.

Sa résidence administrative est fixée au siège du Département de l'Ain.

La situation administrative de l'agent affecté à l'équipe de l'ARC Grand Genève reste gérée par le Département de l'Ain (congés, évaluation...). L'agent demeure statutairement employé par le Département de l'Ain dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siens. Il effectue son service, pour le compte de l'ARC, selon les quotités et les modalités prévues par la présente convention.

Le Département de l'Ain verse intégralement la rémunération (traitement, Indemnités, primes) correspondant au grade de l'agent mis à disposition.

Le financement du coût résiduel des dépenses à la charge du Département au titre de sa contribution au projet PACT'Air, estimé à 37 885,13 € pour la durée de la mission, sera assuré par redéploiement d'une enveloppe de crédits départementaux affectés initialement au titre de la politique en faveur du Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Genevois français.

Les partenaires s'engagent à veiller au bon équilibre des obligations de l'agent afin de garantir l'effectivité de ses missions en termes de productions et de résultats.

La présente convention est conclue pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2019 correspondant au dossier INTERREG « Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève – PACT'Air ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de partenariat du « Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève – PACT'Air » entre l'ARC Syndicat mixte et le Conseil Départemental de l'Ain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, annexée à la présente délibération et fixant les modalités de partenariat entre l'ARC Syndicat mixte et le Conseil Départemental de l'Ain.

POINT N°5 – CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS DE L'ARC SYNDICAT MIXTE POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2016 ET CALENDRIER PREVISIONNEL 2017

Le Président rappelle les dates des prochaines réunions et présente le calendrier *prévisionnel* de l'année 2017.

- Mardi 13 décembre - 9h00-14h00 : Séminaire mobilité « Premières rencontres de la mobilité »
- Jeudi 15 décembre – 15h00 : Séminaire communication « Donner son nom au Pôle métropolitain »

Calendrier prévisionnel 1^{er} semestre 2017 – Réunions de l'ARC Syndicat Mixte et séances du Pôle métropolitain

Réunions de l'ARC Syndicat Mixte	Réunion du Pôle métropolitain
Bureau 13 janvier 2017 12h00-14h00 – CC du Genevois	Conseil métropolitain 3 avril 2017 20h00 – CC du Genevois
Bureau 10 février 2017 12h00-14h00 – CC du Genevois	Bureau 20 avril 2017 19h45-20h30 – CC du Genevois
Comité Syndical 23 février 2017 20h30 – CC du Genevois	Conseil métropolitain 20 avril 2017 20h30 – CC du Genevois
Bureau 10 mars 2017 12h00-14h00 – CC du Genevois	Bureau 18 mai 2017 18h30-19h45 – CC du Genevois
Comité Syndical 23 mars 2017 20h30 – CC du Genevois	Conseil métropolitain 18 mai 2017 20h00 – CC du Genevois
Bureau 20 avril 2017 17h00-18h00 – CC du Genevois	Bureau 18 mai 2017 18h30-19h45 – CC du Genevois
Comité Syndical 20 avril 2017 18h30-19h00 – CC du Genevois	Conseil métropolitain 18 mai 2017 20h00 – CC du Genevois
Comité Syndical 20 avril 2017 18h30-19h00 – CC du Genevois	Bureau 16 juin 2017 12h00-14h00 – CC du Genevois
	Conseil métropolitain 29 juin 2017 20h00 – CC du Genevois

XII. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE

L'article L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le siège de l'ARC Syndicat mixte ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (43 membres), le Président propose au Comité Syndical de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Comité syndical qui se tiendra le 23 février 2017 hors du siège administratif de l'ARC Syndicat mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

La séance est levée à 21h00